

EN SIGNANT CETTE CHARTE, JE M'ENGAGE À RESPECTER L'ENSEMBLE DE CES RÈGLES VISANT À RENFORCER LA SÉCURITÉ DE MES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL À VÉLO :

- Utiliser un vélo bien équipé et contrôler les organes de sécurité avant chaque trajet
- Faire réviser mon vélo au moins une fois par an*
- Respecter le code de la route
- Ne pas utiliser de casque audio ni d'écouteurs à vélo
- Adopter une conduite prudente et courtoise
- Porter un casque et un gilet de signalisation*
- Préparer mon itinéraire grâce à l'application Géovélo pour repérer le trajet domicile-travail le plus sécurisé
- Suivre le module de e-learning Cyclez (dès que celui-ci sera à disposition) et participer à un atelier de sensibilisation à la sécurité à vélo*



* Pour accompagner la mise en œuvre de cet engagement des cyclistes, RTE organisera dans chacune des régions des ateliers d'entretien et des ateliers de sensibilisation à la sécurité à vélo. Un kit d'équipements de sécurité** sera remis à chaque signataire de la charte.

DATE ET SIGNATURE

** En application de la réglementation Urssaf, ce kit devra être restitué en cas de sortie du dispositif FMD.